Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260909-202680-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 9 Juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er Septembre 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, PREAUD Jean-Paul, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : M. LE CORF Henri à M. LE POULICHET Yves-Marie, Mme PERRON Eliane à M. LOHEZIC Mikael, M. JEHANNO Yves à Mme BEGUIN Christelle, M. LACOURT Franck à M. PEDEN Yves, M. CASAGRANDE Donovan à Mme BIHOES Chantal, M. LAUDRIN Joël à Mme HYLKEMA Mirjam, Mme FIEYRE Clémence à M. JEHANNO David.

Désignation du secrétaire de séance
Mme Géraldine GABEL est désignée comme secrétaire de séance.

Rénovation et sécurisation de l'église : avenants

Dans le cadre de la tranche 1 des travaux de rénovation et sécurisation de l'église, il s'avère que l'avancée des travaux a mis en exergue la dangerosité de la structure au niveau notamment de la flèche et de l'araignée qui la soutient.
Des devis de consolidation ont été demandés auprès de l'entreprise BEAUFILS, en charge du lot 1 maçonnerie, et des ateliers PERRAULT Frères, attributaire du lot 2 charpente.
Mme Le Maire présente ces propositions et M. Yves PEDEN, Conseiller délégué, vient les préciser :

- Ent BEAUFILS : 3 143.93 € H.T. pour la reprise des 4 pilastres d'angles en partie haute du clocher suite à la dépose des garde-corps ;
- ATELIERS PERRAULT : 27 147.60 € H.T. correspondant à une moins-value de 11 260.25 € H.T. induite, notamment, par une évolution d'intervention au niveau de la flèche et du remplacement à neuf de la charpente avec une plus-value de 38 407.85 € HT..

Il souligne que les éléments présentés par l'entreprise PERRAULT ont été travaillés, avec le maître d'œuvre, notamment en termes de cubage et le devis initial a été, ainsi, revu à la baisse.
M. David JEHANNO, Conseiller Municipal, interroge sur l'écart entre ce qui a été chiffré et le réalisé.
M. Yves PEDEN souligne qu'il s'agit des premiers avenants et que ces travaux étaient difficilement « prévisibles » car il n'y avait aucun moyen d'accès à cette plateforme et d'appréhender au plus juste l'état de dégradation des poudres dont l'araignée. Ce qui explique aussi que cette tranche est plus longue et plus compliquée que prévue initialement. Le reste de l'édifice étant accessible, il estime que l'estimation sera proche et donnera lieu à moins d'avenants. Avec la précision de la dépose du baldaquin qui a été validée dernièrement pour des conditions de sécurité.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260909-202680-DE

De son côté, Mme le Maire évoque la partie financière du projet à l'aune des subventions accordées par les institutionnels et notamment la DRAC puis elle demande au Conseil de se positionner sur ces avenants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil

APPROUVE les devis tels que présentés au vu de l'état de la flèche ;

AUTORISE Mme le Maire à signer les documents relatifs à ces avenants.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 22 Septembre 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 22 septembre 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance